

ARRÊTÉ n° A-AG-ME-2020-380

Portant Délégation de fonctions et de signature
à Madame Jeanne Davy
Adjoint au Maire délégué.e de Saint Quentin en Mauges

Le Maire de Montrevault-sur-Èvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, article L2122-18 qui prévoit la possibilité pour le Maire de donner délégation de fonction aux adjoints et aux membres du conseil municipal

Vu la délibération 2020-105 du 25/05/2020 constatant l'élection de Madame Jeanne Davy à la fonction d'Adjoint au Maire délégué de la commune de Saint Quentin en Mauges,

Considérant la nécessité pour le bon fonctionnement des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature à l'Adjoint au Maire délégué.e de Saint Quentin en Mauges

ARRETE

Article 1 : Madame Jeanne Davy, adjoint au maire délégué de Saint Quentin en Mauges reçoit, sous la surveillance et responsabilité du maire, délégation de fonction et de signature pour exercer les pouvoirs de police sur la commune déléguée de Saint Quentin en Mauges dans les domaines suivants :

-funéraire, dont la surveillance des opérations funéraires conformément à l'article L2213-14 du CGCT et gestion des cimetières.

-placement d'urgence de soins sans consentement

-interdiction d'accès du terrain de football par mauvais temps

-permis de stationnement.

Cette délégation s'exerce après celle du Maire délégué de Saint Quentin en Mauges

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».

Article 2 : Ces délégations pourront être rapportées à tout moment et ne sauraient en tout état de cause, dépasser le terme du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de l'élu attributaire des présentes délégations.

Article 3 : Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera inscrit au registre des actes de la Commune de Montrevault-sur-Èvre, et notifié à l'intéressé. Une ampliation du présent arrêté est également transmise à M. le Sous-Préfet de Cholet ainsi qu'à M. Le Trésorier de la collectivité.

Fait à Montrevault-sur-Èvre, le 30 juin 2020.

Le Maire, Christophe DOUGÉ

Notifié le 20/07/20

à M./Mme (signature)

Affiché le : 06/07/2020

